



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI
Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/239

**L'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association
Handball Ajaccio Club**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sportives, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

L'association Handball Ajaccio Club, reconnue dans le milieu sportif, accède à la Nationale III masculine pour la prochaine saison sportive.

L'équipe va représenter la Cité Impériale au niveau national.

Afin de mener à bien la saison sportive, l'association Handball Ajaccio Club sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention exceptionnelle de 10 000 euros.

Par délibération N°2015/169, la ville d'Ajaccio a attribuée une subvention d'un montant de 2 600 euros à cette association.

Pour répondre à la demande de l'association, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 7 400 euros, ce qui porterait le montant total accordé à 10 000 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 3 juillet 2015 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle à l'association Handball Ajaccio Club d'un montant de 7 400 euros pour l'année 2015.

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Laurent MARCANGELI